SMALS

La consultation des données du chômage

Manuel de l'utilisateur PrimaWeb

POD SPP Maatschappelijke Integratie Intégration Sociale

Smals ICT for society

Table des matières

La consultation du flux chômage 2
Où ? 2
Quoi ? 3
Les sommes payées au cours d'une période déterminée 4
La situation du droit 5
La situation du droit à une date déterminée 5
La situation du droit au dernier mois pour lequel les paiements sont connus 6
La situation de paiement 7
La situation du paiement à une date déterminée 7
La situation du paiement au cours du dernier mois pour lequel les paiements sont connus 8
Les montants d'activation payés pour un trimestre d'une année 8
Remarque 10
Règles d'intégration pour la consultation des données du chômage 10

La consultation du flux chômage

Le flux **chômage** vous permet de consulter les données de l'ONEM relatives au revenu de remplacement provenant du chômage.

Où ?

Vous trouverez la consultation de ce flux sous la rubrique **Enquête sociale**.

Après avoir correctement intégré[1] la ou les personnes pour lesquelles vous souhaitez effectuer une consultation, vous sélectionnez le nom de la personne dans la composition du ménage de fait. Vous verrez alors apparaître, dans le menu à gauche, sous **Membre du ménage,** la fonction **Chômage.**

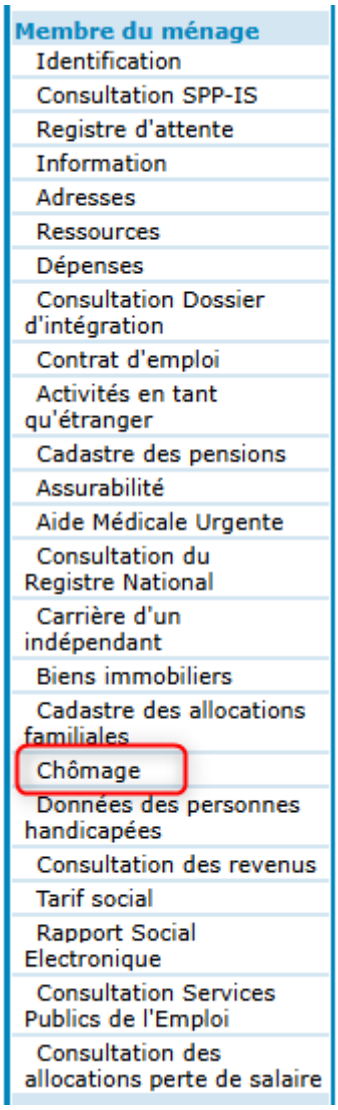

[1] Veuillez vous référer au chapitre Règles d'intégration pour la consultation du chômage

En activant la fonction, l'écran suivant apparaît :

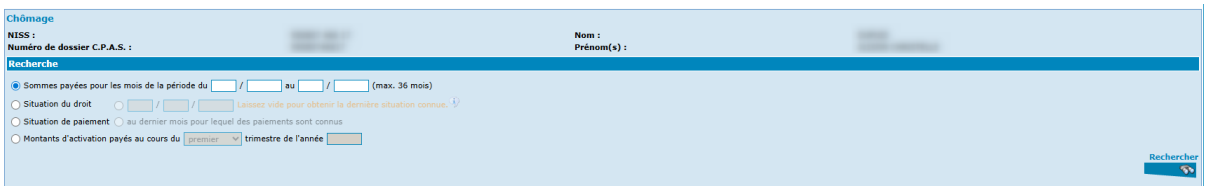

Quoi ?

Ce flux vous permet de savoir :

- si un client est connu ou non auprès de l'ONEM
- si la personne ouvre le droit à une allocation de chômage
- si elle perçoit effectivement cette allocation
- si la personne fait l'objet d'une sanction ou d'une exclusion
- quel est le montant de l'allocation
- si une personne a déjà bénéficié d'une allocation d'activation et pour quel employeur

Il existe six critères de recherche :

1. Les sommes payées au cours d'une période déterminée
2. La situation du droit à une date déterminée
3. La situation du droit au cours du dernier mois pour lequel des paiements sont connus
4. La situation du paiement à une date déterminée
5. La situation du paiement au cours du dernier mois pour lequel des paiements sont connus
6. Les sommes payées dans le cadre des allocations d'activation pour un trimestre d'une année

Les cinq premiers critères de recherche concernent le droit aux allocations de chômage et leur versement. Le dernier critère de recherche concerne les montants payés dans le cadre d'une mesure d'activation.

Les sommes payées au cours d'une période déterminée

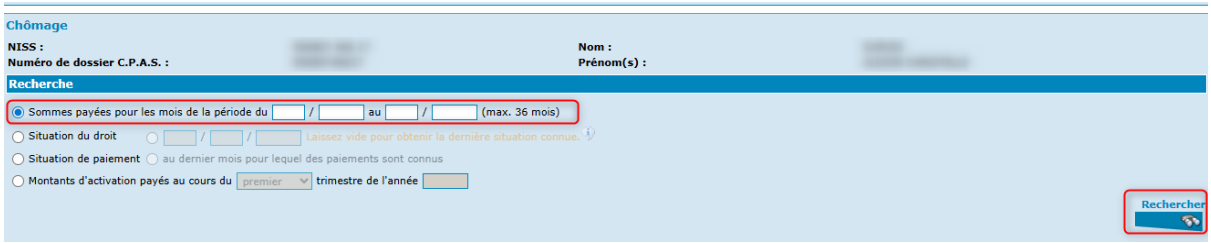

Pour cette première requête, la période que vous remplissez (MM/AAAA) **ne doit pas dépasser 48 mois**. Cependant, la date de début de la recherche ne peut pas être antérieure au 1er janvier de l'année en cours – 3.

Activez **Rechercher**.

La réponse de l'ONEM se compose de cinq parties :

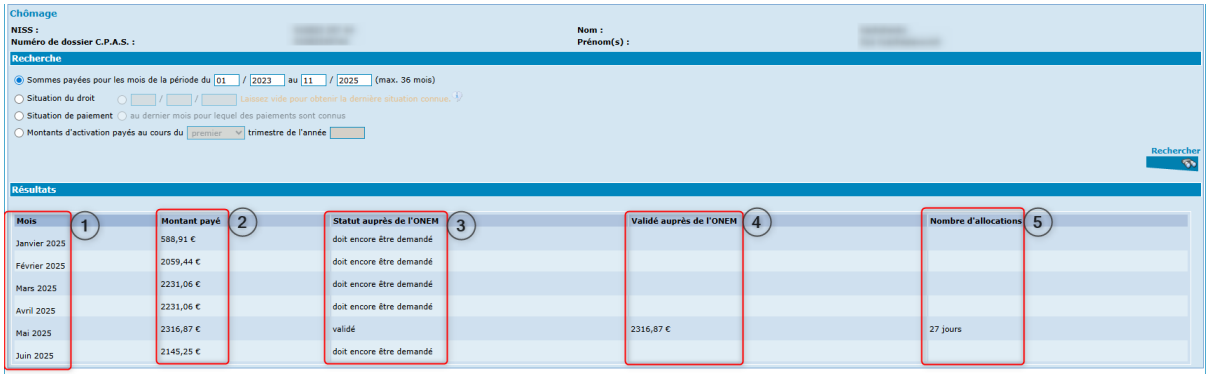

1. **Mois** : le mois auquel se rapporte le paiement. (Ce n'est pas nécessairement le mois au cours duquel le paiement a été effectué).
2. **Montant payé** : le montant effectivement versé par l'organisme de paiement.
3. **Statut auprès de l'ONEM** : un indicateur qui indique l'état d'avancement du dossier auprès de l'ONEM. Il existe trois statuts possibles :
    a. **Validé** : ce montant a été définitivement validé par l'ONEM
    b. **Doit encore être demandé** : la procédure de vérification n'a pas encore commencé
    c. **Montant temporaire** : ce montant a été octroyé par l'organisme de paiement, mais n'a pas encore été validé par l'ONEM.
4. **Validé auprès de l'ONEM** : le montant validé par l'ONEM, exprimé en centimes d'euro. Ce montant n'est pas nécessairement égal au montant payé. (Il peut également être égal à 0, par exemple en cas de sanction).
5. **Nombre d'allocations** : le nombre de jours pour lesquels une allocation a été payée.

La situation du droit

Vous avez la possibilité de consulter la situation du droit soit à une date précise, soit pour le dernier mois pour lequel les paiements sont connus.

La situation du droit à une date déterminée

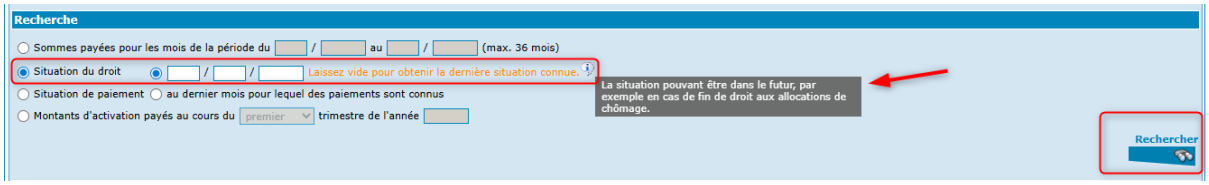

Pour rechercher la situation du droit à une date précise, cochez **Situation du droit** ainsi que le champ **Date**.

Si vous encodez une date, vous obtiendrez la situation à cette date.

Si vous n'encodez pas de date, vous obtiendrez la dernière situation connue. Cette situation peut se situer dans le futur. (Cela ne fonctionne pas encore car l'ONEM doit effectuer quelques adaptations Pour connaître la situation future, nous vous recommandons de saisir une date ultérieure, par exemple le 30/06/2026.)

Remplissez la date souhaitée et activez **Rechercher**.

L'image ci-dessous montre un exemple de **recherche sans date**.
Le flux vous donne une situation dans le futur. Dans cet exemple, le droit au chômage complet prend fin à partir du 01/01/2026.

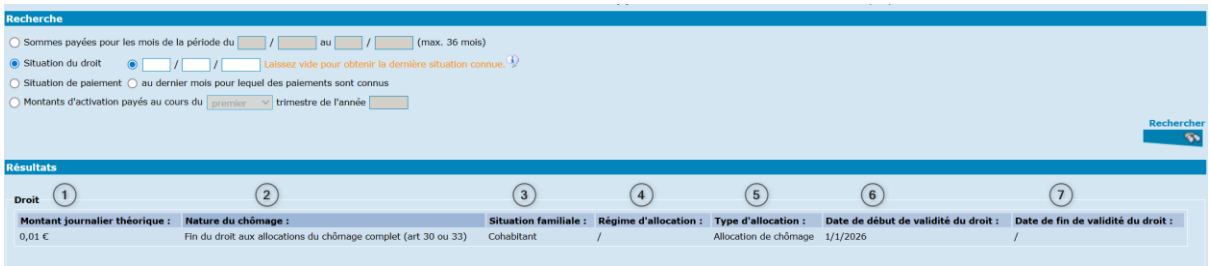

L'image suivante concerne une **recherche effectuée à une date spécifique**.
La situation à la date de la recherche est affichée.

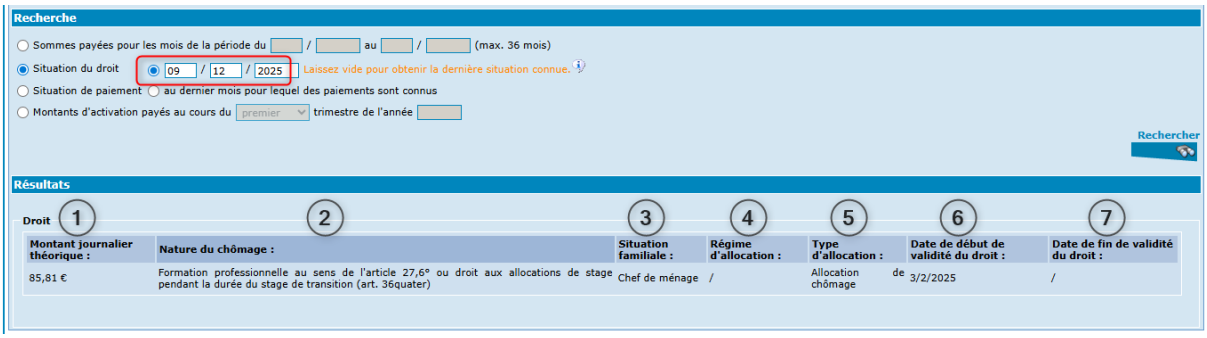

Vous pouvez désormais consulter les informations suivantes :

1. **Montant journalier théorique** : le montant journalier théorique à cette date
2. **Nature du chômage** : chômage complet, temporaire ou partiel, prépension, etc.
3. **Situation familiale** : chef de famille, isolé ou cohabitant
4. **Régime de l'allocation**
5. **Type d'allocation** : allocation de chômage, allocations d'insertion
6. **Date de début de validité du droit** : date à partir de laquelle le droit est valable
7. **Date de fin de validité du droit** : détermine la fin de la période de droit (allocations d'insertion)

C'est également sur cet écran que vous verrez si la personne fait l'objet d'une sanction (date de début de la sanction, durée exprimée en semaines et motif de la sanction) ou si elle est définitivement exclue (avec la date de début de l'exclusion et le motif).

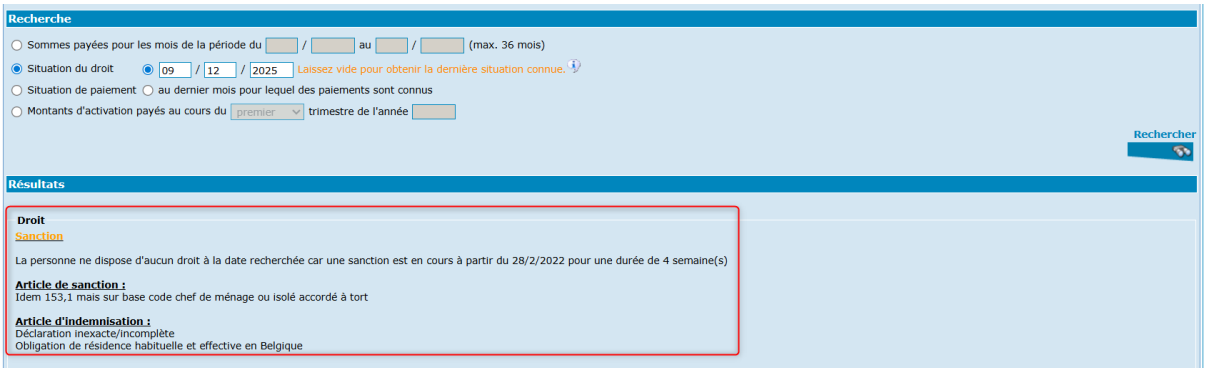

Si une réponse concerne la **Fin de droit des allocations d'insertion (code 79)**, lorsque la date de fin du droit correspond à la date d'aujourd'hui ou à une date antérieure, elle sera affichée comme suit :

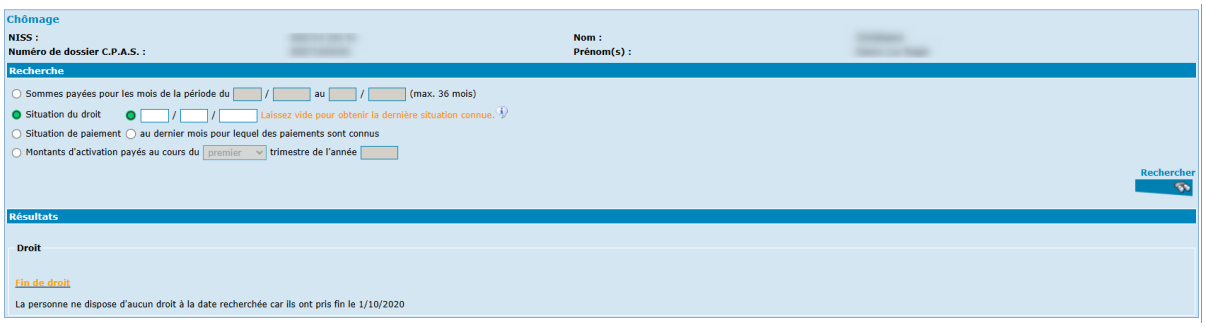

La situation du droit au dernier mois pour lequel les paiements sont connus

Pour consulter la situation du droit au dernier mois pour lequel les paiements sont connus, cochez **Situation du droit** et **au dernier mois pour lequel des paiements sont connus**. Activez ensuite **Rechercher.**

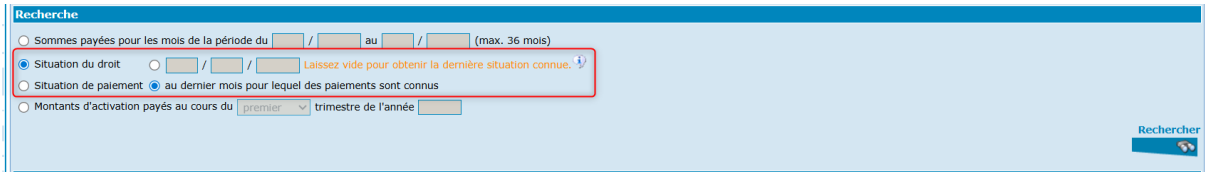

La réponse apparaît dans un écran similaire à celui de l'option de recherche **Situation du droit à une date déterminée**. Vous trouverez plus d'explications concernant cet écran dans la partie Situation du droit à une date déterminée.

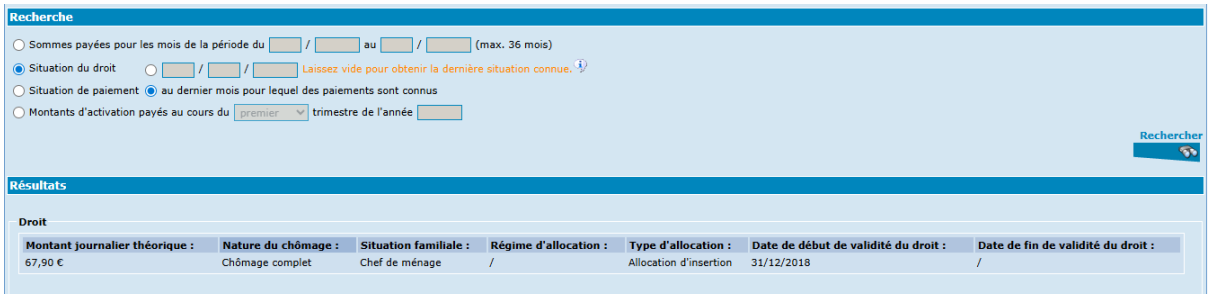

Codes ONEM :

Code 78 : Fin du droit aux allocation du chômage complet (art 30 ou 33)
Code 79 : Fin du droit des allocations d'insertion

La situation de paiement

Vous avez la possibilité de consulter la situation des paiements soit à une date précise, soit pour le dernier mois pour lequel les paiements sont connus.

La situation du paiement à une date déterminée

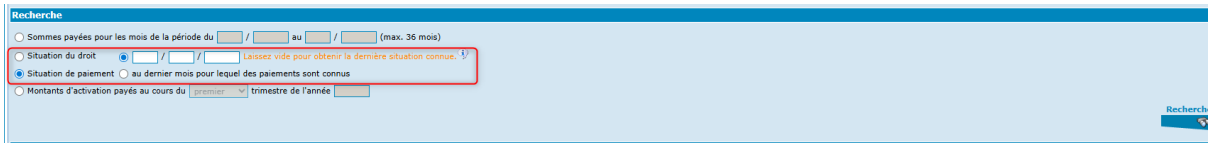

Pour rechercher la situation du paiement à une date précise, cochez **Situation du paiement** ainsi que le champ **Date**. Entrez la date souhaitée et activez **Rechercher**.

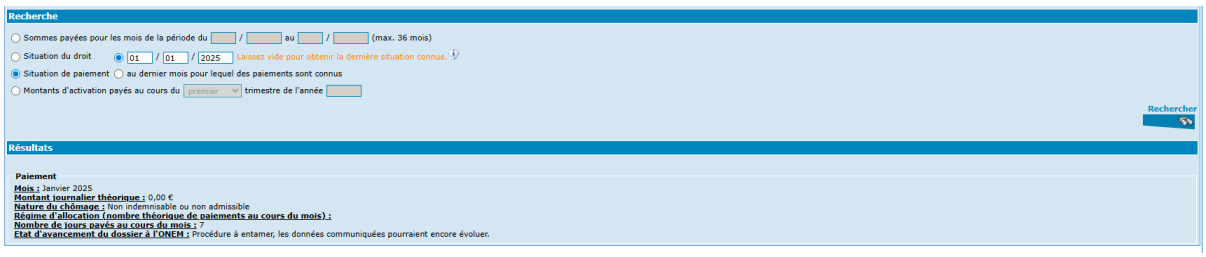

Sur cet écran, vous trouverez les informations suivantes :

- **Mois** : mois auquel se rapporte le paiement
- **Montant journalier théorique** : montant journalier théorique accepté

- **Nature du chômage** : non indemnisable, non admissible, formation professionnelle, ...
- **Régime d'allocation**
- **Nombre de jours payés au cours du mois** : nombre d'allocations
- **Etat d'avancement du dossier à l'ONEM**

La situation du paiement au cours du dernier mois pour lequel les paiements sont connus

Pour consulter la situation du paiement au cours du dernier mois pour lequel des paiements sont connus, cochez **Situation du paiement** ainsi qu'**au du dernier mois pour lequel des paiements sont connus**. Cliquez ensuite sur **Rechercher**.

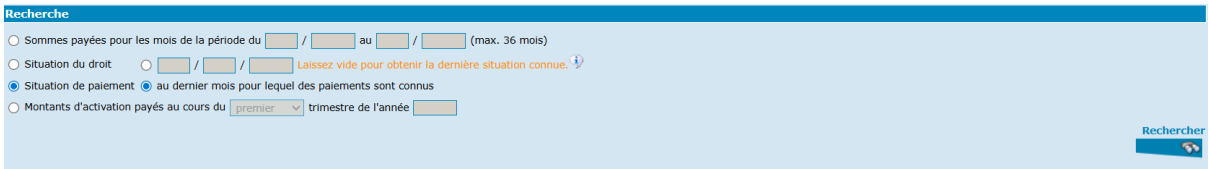

La réponse apparaît dans un écran similaire à celui de l'option de recherche **Situation de paiement à une date déterminée**. Vous trouverez plus d'explications concernant cet écran dans le paragraphe ci-dessus intitulé **Situation de paiement à une date déterminée**.

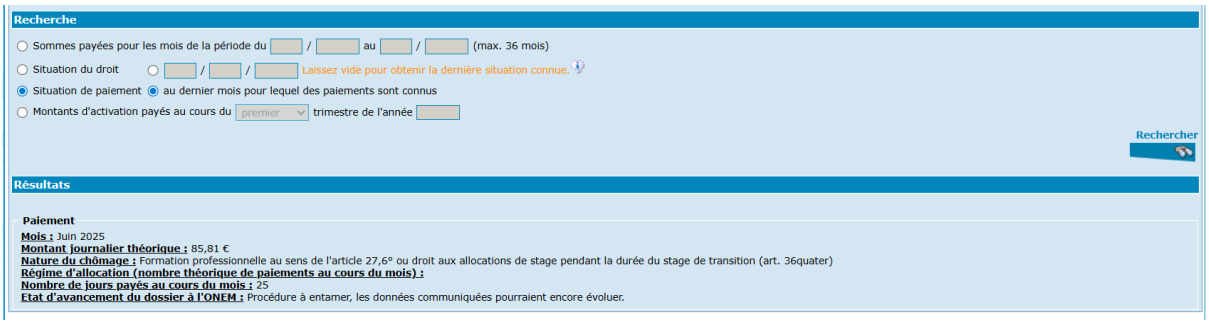

Les montants d'activation payés pour un trimestre d'une année

Ce dernier critère de recherche vous permet de consulter les allocations d'activation d'un client.

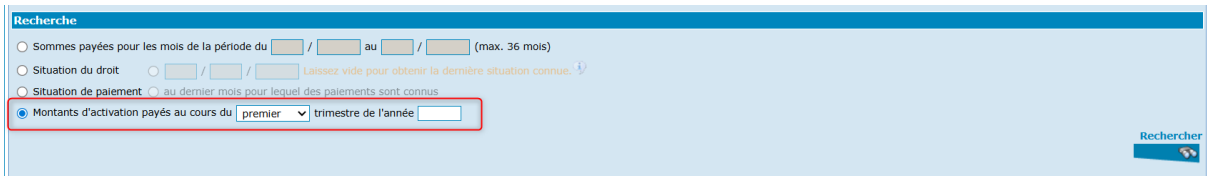

Les allocations d'activation ne peuvent être consultées que par trimestre.
Le trimestre en cours n'est pas consultable.
Les montants payés depuis 2008 sont consultables.

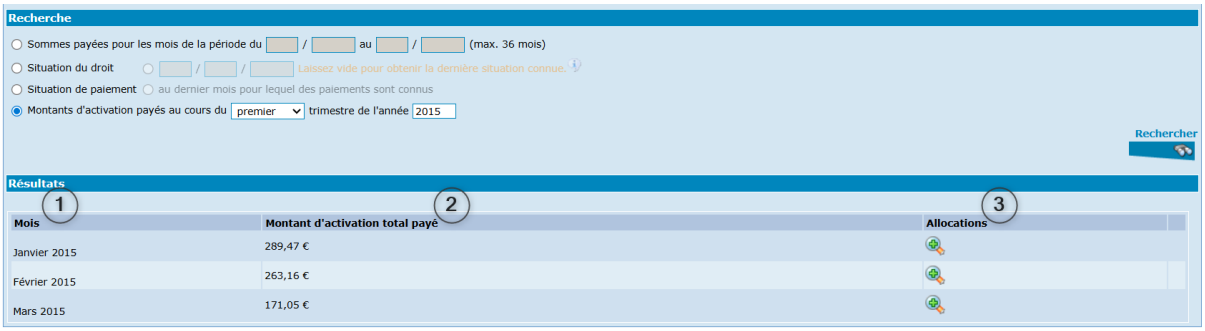

La réponse comprend trois parties :

1. **Mois** : le mois pour lequel une allocation a été versée (et non nécessairement le mois au cours duquel le versement a été effectué).
2. **Montant d'activation total payé** : le montant d'activation payé pour ce mois.
3. **Allocations** : en cliquant sur la loupe du mois qui vous intéresse, vous obtenez le détail de l'allocation.

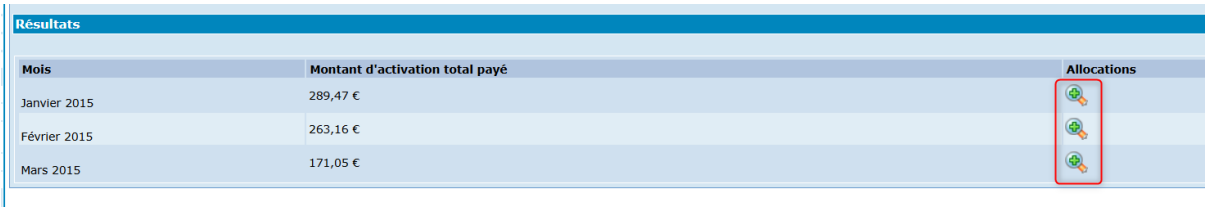

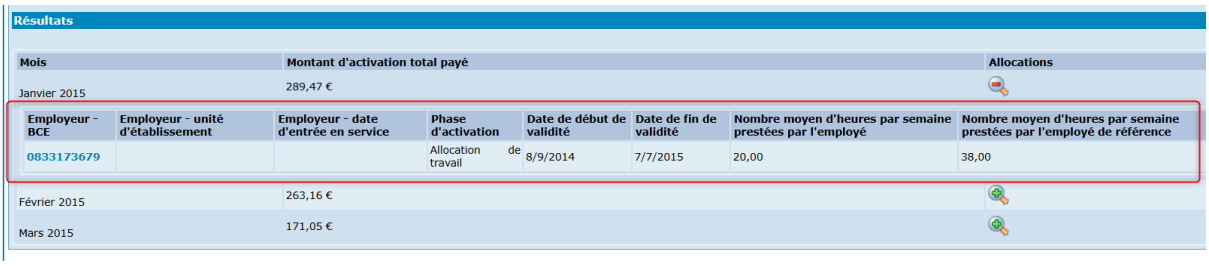

Sur cet écran, vous trouverez les informations suivantes :

- **Numéro BCE de l'employeur** : numéro BCE de l'employeur chez lequel la personne a été employée dans le cadre d'une mesure d'activation. Si vous cliquez sur le numéro BCE, vous serez automatiquement redirigé vers le site du SPF Économie où vous pourrez consulter toutes les données relatives à l'employeur.
- **Employeur – unité d'établissement** : numéro de l'unité d'établissement où la personne travaille effectivement ou pour laquelle une allocation a été octroyée.
- **Employeur – date d'entrée en service**
- **Phase d'activation** : phase de l'allocation d'activation pour laquelle la personne a reçu un paiement
- **Date de début de validité** : date d'entrée en service de la personne chez cet employeur.
- **Date de fin de validité** : date de départ de la personne chez cet employeur.
- **Nombre moyen d'heures par semaine prestées par l'employé**
- **Nombre moyen d'heures par semaine prestées par l'employé de référence**

Remarque

Les informations relatives à un paiement ne sont consultables qu'à partir du 20 du mois suivant.

Exemple : les données concernant le paiement du mois de mai 2025 ne sont disponibles qu'à partir du 20 juin 2025.

Règles d'intégration pour la consultation des données du chômage

- Codes de qualité autorisés : de 1 à 9
- **Recherche à une date précise (date de référence) :**

  La date de référence doit impérativement se situer dans la période d'intégration prolongée d'un an avant la date de début (date de début d'intégration - 1 an).

  Exemples :
  Si l'intégration est à partir du 01/12/2025 pour 1 mois, la recherche sera possible entre le 01/12/2024 et le 30/12/2025.
  Si la recherche porte sur une date future, l'intégration doit débuter à cette date précise.

- **Recherche sur la situation du dernier mois pour lequel des paiements sont connus** :

  L'ONEM affichera les situations qui se trouvent dans la période d'intégration, prolongée d'un an à compter de la date de début.

  Exemple :
  Si l'intégration est à partir du 01/12/2025 pour 1 mois, l'ONEM affichera la situation qui se trouve entre le 01/12/2024 et le 31/12/2025.

- **Recherche pour une période déterminée** :

  Il doit y avoir au moins un jour de chevauchement entre la période de la requête et la période d'intégration prolongée d'un an avant la date de début.

  Exemple :
  Si l'intégration est à partir du 01/12/2025 pour 1 mois, la période de recherche doit comporter au moins un jour en commun entre le 01/12/2024 et le 31/12/2025. La date de début de votre recherche peut donc être antérieure au 01/12/2024, à condition que la date de fin se situe entre le 01/12/2024 et le 31/12/2025.